

## VILLEBON AVEC VOUS

# Pour protéger le pouvoir d'achat des Villebonnais et notre environnement, Villebon-sur-Yvette accélère sur la sobriété énergétique

Depuis longtemps, les services publics de Villebon-sur-Yvette sont engagés dans une politique de réduction de leurs consommations énergétiques, qui se traduit en particulier par :

- la rénovation lourde de nos équipements publics pour en faire des bâtiments à basse consommation (gymnases, crèches, équipements culturels, écoles, Hôtel de Ville),

- la modernisation progressive de notre éclairage public (au 31 août 2022, 54 % des points lumineux ont déjà été remplacés par des Leds), la réduction de la puissance lumineuse des Leds, ainsi que, depuis mars 2022 et après une consultation en ligne auprès des Villebonnais, l'extinction de la promenade de l'Yvette entre 1h45 et 4h45,

- le remplacement progressif de la flotte communale par des véhicules électriques ou plus économes en carburant.

Toutefois, en complément de cette politique de long terme, l'actuel bouleversement du contexte géopolitique, économique et climatique nous oblige à prendre des mesures supplémentaires pour réduire plus rapidement les consommations énergétiques de nos services publics.

En effet, contrairement aux particuliers, les collectivités territoriales ne bénéficient pas du bouclier tarifaire mis en place par l'État. Et les syndicats intercommunaux de fourniture d'énergie dont la Ville est adhérente annoncent une explosion des prix, et ce dans des proportions très incertaines : une multiplication comprise entre 4 et 7 pour le gaz, une augmentation comprise entre 27 et 132 % pour l'électricité.

Le budget d'une collectivité territoriale ne pouvant être voté en déficit, contrairement à

celui de l'État, l'augmentation des dépenses énergétiques causée par ces hausses de prix devra être compensée par des économies et par des recettes supplémentaires. Dans toutes les communes, départements et régions, les élus vont donc être confrontés à des choix parfois difficiles.

Pour ce qui concerne Villebon-sur-Yvette, la gestion rigoureuse de ces dernières années permet à l'équipe municipale de disposer de certaines marges de manœuvre.

Ainsi, la Ville aura la capacité de maintenir les tarifs municipaux à leur niveau actuel jusqu'à la fin de l'année 2022. Pour l'année 2023, l'équipe municipale fera en sorte qu'une part significative de l'inflation soit absorbée par le budget communal, afin que la hausse – inévitable – des tarifs soit la plus limitée possible. En parallèle, toutes les mesures seront prises pour préserver les taux communaux d'imposition à leur niveau actuel, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale de 2020.

Le principal levier sur lequel la Ville s'appuiera pour faire face à la hausse des prix ne sera donc pas l'augmentation des recettes perçues auprès des Villebonnais mais les économies d'énergie.

Ces économies seront réalisées grâce à un plan de sobriété, dont certaines mesures ont été initiées dès le début de l'année 2022, et qui comprend 5 volets :

1. Bâtiments publics : la réduction des températures, l'interdiction des chauffages d'appoint dans les bureaux, la rationalisation des périodes d'occupation des locaux, l'arrêt des chauffe-eau dans les sanitaires, le recrutement d'un spécialiste de la prévention des gaspillages en matière d'énergie et d'eau,

2. Électricité hors chauffage : la réduction

des consommations, avec l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 0h30 à 5h30 à titre d'expérimentation jusqu'à l'été 2023, la poursuite du plan de remplacement des ampoules par des Leds, l'arrêt ou la réduction de la ventilation de certains bâtiments les nuits et jours de fermeture, l'extinction (et non plus la simple mise en veille) des équipements électriques et électroniques en fin de journée,

3. Carburant : la réduction des consommations par la rationalisation des déplacements avec les véhicules communaux, le développement du recours au vélo, à la marche et au covoiturage,

4. Eau : la réduction des consommations par l'installation de mousseurs sur les robinets pas encore équipés, l'utilisation de cuves de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts, la sélection pour le fleurissement de la commune de plantations persistantes afin de réduire les besoins en arrosage,

5. Usages individuels : un plan de communication pour responsabiliser les utilisateurs des équipements municipaux, la co-construction avec les agents municipaux d'une charte des bonnes pratiques, la sensibilisation des entreprises implantées sur les zones d'activités (Villebon 2, Courtabœuf, la Prairie) à l'extinction nocturne de leurs enseignes.

Ce plan communal de sobriété énergétique répond donc à des impératifs budgétaires mais il constitue également une opportunité supplémentaire pour remplir l'un des objectifs principaux de notre Plan Climat, à savoir la réduction de l'empreinte carbone de nos services publics.

**Victor Da Silva, Patrick Batoufflet, Nathalie Plumail, Romain Millard, Michèle Boulanger, Patrick Faure, Dominique Rousseau, Mohamed Dehbi, Olivia Lucas, Dominique Fontenaille, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehoussel, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi, Théophile Alsac.**  
[www.villebonavecvous.net](http://www.villebonavecvous.net)